

Acuité

Formation - Conseil



Référentiel National Qualité

Audit par
BUREAU VERITAS
Certification

La Certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CACES®
BUREAU VERITAS
Certification



FORMATION A LA GESTION ET AUX VERIFICATIONS DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE _ EPI

Programme applicable au 01/01/2022

OBJECTIF :

- ⇒ Sensibiliser les participants à la prévention des risques professionnels
- ⇒ Maîtriser la gestion et les vérifications techniques des équipements de travail et des EPI
- ⇒ Connaître les contrôles obligatoires liés à ces équipements

PERSONNEL CONCERNE :

- ⇒ Tout personnel

PRE-REQUIS :

- ⇒ Sans Objet



DUREE :

- ⇒ 7 heures minimum

LIEU :

- ⇒ Votre entreprise

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- ⇒ Minimum : 1
- ⇒ Maximum : 8

PERIODICITE DE RECYCLAGE :

- ⇒ Tous les 3 ans (préconisation)

COUT :

- ⇒ A partir de 600 € HT / jour par groupe : nous consulter

CALENDRIER :

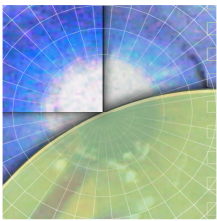
- ⇒ Nous consulter

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ⇒ Apports théoriques (support vidéo + livret stagiaire) et mises en pratiques sur les équipements de l'entreprise

VALIDATION :

- ⇒ Attestation de formation



CONTENU :

I. DEFINITION DE LA PREVENTION

- 1.1 : Statistiques accident du travail / maladie professionnelle
- 1.2 : La prévention dans l'entreprise

II. LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- 2.1 : Obligations de l'employeur
- 2.2 : Les critères de la personne compétente chargée de la vérification
- 2.3 : Les différentes vérifications

III. LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS : PROBLEMATIQUES ET METHODOLOGIES DE CONTROLE

- 3.1 : Les EPI
- 3.2 : Les équipements de travail

IV. LA TRAÇABILITE DES VERIFICATIONS

- 4.1 : Le registre des contrôles techniques et le registre de vérification
- 4.2 : Les documents et procédures internes de traçabilité du matériel

V. LES EPI NON CONFORMES

VI. MISES EN PRATIQUE SUR LE MATERIEL UTILISE

VII. EVALUATION / SYNTHESE

